

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

LUNDI 13 NOVEMBRE 1916

Voici une protestation des industriels belges contre les déportations. Elle montre le but visé par les dirigeants de l'Empire allemand : l'anéantissement économique de la Belgique (**Note**) :

« EXCELLENCE,

Les chefs de l'industrie belge failliraient à leurs devoirs s'ils ne protestaient pas de toutes leurs forces contre les mesures qui viennent de porter le deuil au sein d'un nombre toujours croissant de familles ouvrières et accélérer la ruine de la production nationale.

Votre Excellence s'est souvent flattée de ranimer dans notre pays la vie des affaires. Elle eût voulu remplir ainsi les engagements consignés dans la proclamation par laquelle elle annonçait son accession à ses hautes fonctions et confirmait les inoubliables déclarations de son prédécesseur.

Tout concourait à faire produire alors à ce langage un effet rassurant sur nos concitoyens. Ils savaient qu'à La Haye, dans les assises solennelles des nations civilisées, le

Gouvernement Impérial avait sanctionné et parfois proposé les résolutions destinées à préserver des horreurs de la guerre les populations civiles paisibles. Les Belges qui avaient fui devant l'invasion étaient sollicités de rentrer chez eux par d'autres proclamations, contenant également les promesses les plus formelles de respect et de sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens, On se plaisait à y faire confiance.

Bientôt ces illusions se dissipèrent. Des arrangements conclus dans les bureaux du grand quartier maître de l'armée, permettaient à des trafiquants d'entrer en maîtres dans nos usines pour s'emparer de leur outillage La réquisition (**Note**) ou la saisie des matières premières et des produits finis ne tardèrent pas à suivre,

A ce moment déjà, Votre Excellence reçut des protestations de notre part. Elles n'annonçaient qu'avec trop d'exactitude les conséquences déplorables qui devaient fatalement découler de ces faits.

Plusieurs des principaux d'entre nous en entretenirent Votre Excellence. Elle tint à calmer leurs inquiétudes, et à les assurer qu'il n'y avait là que des pratiques exceptionnelles et qu'il serait mis un terme aux excès signalés.

Force fut bien pourtant de constater, à quelque temps de là, que des volontés supérieures à celle de Votre Excellence poursuivaient d'autres desseins que les siens. Ce n'est pas la reprise des

affaires, c'est l'anéantissement économique de la Belgique que nous vîmes s'accomplir sans merci. Industrie, commerce, agriculture, subirent le même sort et partagèrent les mêmes épreuves.

Enlèvement continu des machines, matières et produits, limitation et épuisement des approvisionnements indispensables, obligation de révoquer les clauses et d'exhausser les prix des contrats conclus, même avant la guerre, avec la clientèle étrangère, imposition de taxes de sortie chez nous inconnues, défenses d'exporter, injonction de concourir à l'exécution de travaux manifestement destinés aux services des armées allemandes, mises sous séquestre, voilà, depuis près de deux ans, les coups répétés dont on nous a frappés et sous lesquels nous succombons.

Un instant, nous espérâmes que le ravitaillement industriel pourrait être entrepris, comme le ravitaillement alimentaire (**Note**), sous le contrôle diplomatique, indispensable pour prévenir les abus. Ce contrôle fut reposé et notre espoir déçu. Comment des établissements paralysés, dépouillés, affamés, auraient-ils pu continuer à occuper tout leur personnel ? Le chômage devait venir, malgré tout ce qui fut tenté afin d'en retarder l'apparition. Votre Excellence en a eu les preuves, la charité privée (**Note**), aidée par nous, n'a reculé devant aucun sacrifice pour y parer. Ce n'est pas l'assistance publique qui a fourni des secours aux familles que ne pouvaient plus nourrir tant de bras

inoccupés, ce sont les organisations spéciales vouées à l'alimentation populaire qui ont rassemblé les ressources nécessaires à ce service nouveau.

On s'est emparé de quelques traits isolés pour tenter un procès de tendance à ceux qui sont secourus de la sorte. On en a voulu posséder les listes et les transformer pour ainsi dire en tables de flétrissure et de proscription. Quand il est impossible de trouver à s'employer, chômer est-il donc un crime qui appelle la dénonciation et soit punissable de l'exil et du *servage* ? A l'égal de tout autre homme, un ouvrier n'est-il pas le maître souverain de sa personne et du louage de ses services ? Dans les grèves récentes de mineurs, votre Administration elle-même a tenu de faire connaître qu'à ses yeux nul n'a le droit de recourir à la force pour porter atteinte à la liberté du travail.

Mais est-ce vraiment de réfréner le chômage qu'il s'agit maintenant ? Les affiches placardées dans tant de localités des territoires d'*étape* par l'autorité militaire ne permettent plus de le croire ni de le dire. Elles font entendre que l'on veut avant tout fournir de la main-d'œuvre à la production allemande ; elles établissent une démarcation radicale entre ceux qui consentent à s'embaucher volontairement et ceux qui sont arrachés à leurs foyers ; elles menacent les derniers de châtiments inhumains s'ils se

refusent à aider par leur travail aux oeuvres de l'ennemi. Et s'il est des industriels qui semblent échapper jusqu'ici à ce recrutement, il est certain qu'il s'exerce pour les autres, sans distinction ni considération d'âge, de rang, de famille et presque d'aptitudes. Travailleurs ou chômeurs sont également déportés, il est même des cas, que nous pourrions citer, de chômage provoqués artificiellement. La fin de tout travail en sera le résultat prochain et l'excuse à de nouvelles déportations.

L'assistance publique, qui ignorait le fardeau dont on prétend l'exonérer, va devoir secourir par milliers les femmes, les enfants, les infirmes, les vieillards que l'enlèvement de leur soutien naturel aura privés de tout moyen d'existence.

A la Belgique si cruellement éprouvée, où la perception et l'emploi de l'impôt sont soumis à l'autorité de l'occupant, dont il exige une écrasante contribution de guerre mensuelle de 40 millions de francs, on va mettre à charge, en sus, l'entretien de plus de trois quarts de ses habitants, réduits à la plus affreuse misère.

Rien ne peut expliquer, encore moins justifier un traitement dont l'Europe moderne croyait que le spectacle lui serait à jamais épargné.

Les mandataires politiques de la nation (**Note** : 9 octobre, entre autres), les plus hautes autorités judiciaires (**Note** : 11 octobre) ont, ainsi qu'il leur appartenait, élevé la voix pour établir à

quel point sont transgressés envers nous la lettre et l'esprit des traités, avec les droits naturels les plus imprescriptibles.

Notre rôle est de montrer que toute vie économique est devenue impossible dans notre Patrie et qu'on va lui faire rendre son dernier soupir.

Sur ce sol fécond, où nos travailleurs, laborieux et fiers, avaient si vaillamment contribué à édifier la prospérité, on ne verra plus que des régions désolées ; là où des populations tranquilles supportent avec patience et dignité l'occupation étrangère, on aura semé de plus en plus dans les coeurs la haine avec la douleur.

Nous n'en pouvons douter, Votre Excellence ne doit pas être éloignée de partager notre tristesse et nos appréhensions car il n'est pas une seule de ses paroles et de ses promesses auxquelles on ne paraisse s'être attaché à contredire.

Quant à nous, en déposant cette protestation entre ses mains, au nom et en faveur des hommes dont nous nous honorons d'être les patrons, comme pour la défense de nos entreprises, nous aurons rempli le double devoir qui s'impose à notre conscience et que nous dictent nos fonctions.

Que la redoutable responsabilité des calamités qui ne cessent de nous accabler, retombe sur ceux qui en sont les auteurs !

Veuille Votre Excellence agréer les

expressions des sentiments respectueux qui lui sont dus. »

Les industriels ont envoyé copie de leurs protestations aux représentants des États neutres (**Note** : surtout Brand Whitlock et Villalobar, ministres « *protecteurs* ») à Bruxelles avec une lettre d'envoi où ils disent notamment :

« Votre Excellence le comprendra, nous ne pouvons exprimer en toute liberté au Chef de l'autorité allemande l'émotion profonde que fait régner dans la Belgique entière la violation des lois internationales et des engagements formels pris envers un pays non pas conquis, mais provisoirement occupé.

On tenterait vainement de donner le change sur son caractère et ses véritables raisons. Les faits sont là, plus convaincants que les écrits et les paroles. Votre Excellence les voit se passer devant elle. Elle sait comment, à défaut d'enrôlements volontaires trop difficiles obtenir, chaque jour et par quantités fixées d'avance, chômeurs ou non, des ouvriers formés et vigoureux sont transportés hors de leur pays pour suppléer au déficit croissant de la main-d'oeuvre allemande ; les établissements désorganisés devront bientôt fermer leurs portes, et les homes que nous employons encore. seront sans doute alors déportés à leur tour. Pour eux c'est l'esclavage, et pour nous c'est la ruine.

Du coeur saignant de notre Patrie monte donc vers le ciel une clameur dont l'Histoire n'offre pas d'exemple et où les malédictions s'unissent à la prière. Est-il possible que le monde civilisé soit insensible à ce déchirant appel d'un petit peuple, victime de l'héroïque et loyal accomplissement des devoirs que lui imposait sa neutralité perpétuelle (**Note**), si solennellement garantie ? Les nations qu'épargnent les horreurs de la guerre, mais qui signèrent à La Haye les conventions destinées à les prévenir, ne comprendront-elles pas qu'il est des heures où, dans l'intérêt et pour la sauvegarde de tous, la solidarité humaine doit s'affirmer, afin d'arrêter les cruels abus de la force et d'assurer le respect des traités et des droits les plus sacrés ? »
(1)

(1) Voir suite des déportations le 14 novembre.

Notes de Bernard GOORDEN.

Edifiant ! « **La Belgique ruinée par les Allemands** », de **Georges RENCY**, est extrait (pages 372-377) de « **La Belgique et la Guerre** » (Volume **1** : **La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale, TROISIÈME PARTIE, CHAPITRE V** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 (2^{ème} édition) ; ; XI-386 pages + 8 **hors-texte**) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20BE>

[LGIQUE%20RUINEE%20PAR%20ALLEMANDS%20T1%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20pp372-377.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20REQUISITIONS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp372-377.pdf)

A lire. « **Les réquisitions : la laine, le cuivre, etc.** » par **Georges RENCY**, constitue le chapitre **XIII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 90-97)

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20REQUISITIONS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp90-97.pdf>

A lire aussi. « **La problématique des chômeurs** » (sous-titre proposé par Bernard Goorden), un extrait de « *Les relations du Comité National avec les autorités allemandes* » par **Georges RENCY**, figurant dans le chapitre **XI** de la **deuxième partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 198-202)

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20PROBLEMATIQUE%20CHOMEURS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp198-202.pdf>

A lire. « **L'élan de charité. Les comités d'entraide à l'Œuvre. Le groupement des initiatives éparses. Interpénétration des classes. Rapprochement social** » par **Georges RENCY**, constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de **La**

Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 109-113) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20CHARITE%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp109-113.pdf>

A lire. « **Les ministres protecteurs** » (le marquis de Villalobar, Brand Whitlock et Maurice van Vollenhoven) par **Georges RENCY**, constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 135-138) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20MINISTRES%20PROTECTEURS%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp135-138.pdf>

Concernant la **neutralité de la Belgique**, un article de synthèse du journaliste argentin Roberto J. **Payró** vaut le détour : « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; neutralidad de Bélgica* (20-25) » ; in **La Nación** ; 07-12/12/1914 :

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA.pdf>

Version française :

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>